

<https://enseignants.se-unsa.org/Formation-initiale-des-PsyEN-a-quand-les-evolutions-necessaires>



Formation initiale des PsyEN : à quand les évolutions nécessaires ?

- Je suis... - Entrant dans le métier - Les concours, les recrutements -

Date de mise en ligne : mardi 23 février 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La nouvelle réforme de la formation initiale qui se met en place pour les personnels enseignants et d'éducation ne concerne pas les PsyEN. Des améliorations sont toutefois absolument nécessaires pour rendre la formation épanouissante et, au-delà, le métier plus attractif.

Lieu de formation

Le SE-Unsa estime qu'il est urgent de revoir les modalités de la formation des lauréats. En effet, l'implantation des centres de formation sur uniquement 7 académies pose un certain nombre de problèmes. Cela pose tout d'abord problème aux lauréats eux-mêmes qui doivent pour nombre d'entre eux effectuer un sacrifice familial et financier en s'éloignant de leur domicile. Cette contrainte peut être un frein immédiat à l'attractivité du concours.

Cela pose aussi problème aux tuteurs éventuels : seuls les PsyEN de ces 7 académies peuvent prétendre à devenir tuteurs de ces stagiaires, ainsi qu'éventuellement les PsyEN de quelques académies limitrophes si, par chance, le centre de formation accepte les mises en situation professionnelle hors académie.

Reconnaissance de leur professionnalité

Enfin, les psychologues lauréats ont obtenu un titre professionnel reconnu et défini par la loi du 25-07-1985 (article 44). La majorité d'entre eux a exercé plusieurs années dans ou hors Éducation nationale avant de passer le concours. Repasser sous statut d'étudiant pendant une année est psychologiquement difficile à vivre, car c'est le déni de leur diplôme professionnel et de leur pratique antérieure.

C'est une année de souffrance pour beaucoup de lauréats. Cette formation devrait leur apporter la connaissance de l'institution, enrichir leur culture commune entre les deux spécialités mais également avec les autres professionnels de l'Éducation nationale, en limitant les apports théoriques.

Le SE-Unsa souhaite que le ministère engage une réflexion autour de la formation initiale des PsyEN, afin que celle-ci leur apporte une meilleure qualité de vie durant leur année de stagiaires et une reconnaissance de leur professionnalité. C'est par ce seul biais que nous pouvons espérer une diminution du nombre de démissions de lauréats et un volume de recrutement conforme au nombre de postes offerts, déjà trop faible.

Lire aussi :

> > [Nouveau concours du 2d degré : les compétences professionnelles écrasées par les savoirs disciplinaires](#)

> > [Nouveau CRPE 2022 : les compétences professionnelles étouffées par les fondamentaux](#)